



Dépôts en couches géologiques profondes et protection de l'environnement : des experts résument l'état des connaissances au niveau international

18 juillet 2019

Les prescriptions de l'IFSN concernant les dépôts en couches géologiques profondes et la protection de la faune et de la flore correspondent à l'état actuel des connaissances au niveau international. Toutefois, cet état des connaissances devrait être surveillé en permanence. Telle est la conclusion à laquelle sont parvenus les auteurs d'une étude commandée par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN.

La protection de l'environnement contre la radioactivité est inscrite dans les lois et recommandations suisses et internationales. Des organisations clés telles que la Commission internationale de protection radiologique [CIPR](#) et l'Agence internationale de l'énergie atomique ([AIEA](#)) actualisent actuellement leurs recommandations sur la protection de la faune et de la flore (non-human biota) contre les effets des rayonnements ionisants.

Inventaire du développement international

Dans ce contexte, l'IFSN a souhaité avoir un aperçu systématique du développement international et national de la radioprotection des animaux et des plantes. « L'IFSN s'est attaché à examiner ses exigences et ses directives selon l'état actuel de la science et de la technologie », explique [Felix Altorfer](#), responsable de la gestion des [déchets](#) à l'IFSN. À cette fin, l'IFSN a chargé EnviroCase, l'agence finlandaise de l'environnement, de réaliser un inventaire.

Les auteurs du rapport [« Overview of international status of considering radiological protection of non-human biota in the context of deep geological disposal of radioactive waste »](#) d'EnviroCase, maintenant publié, concluent qu'une description plus précise de la protection de l'environnement dans la réglementation suisse est possible. Les exigences devraient servir à informer les représentants des différentes parties.

En outre, l'étude précise qu'il « existe une fourchette de valeurs de dose de référence en deçà desquelles certains effets de rayonnement ne sont pas probables. En particulier, les débits de dose provenant du [dépôt en couches géologiques profondes](#) sont susceptibles d'être de toute façon bien inférieurs à ces valeurs de référence ».

L'IFSN adopte la recommandation de l'étude

« Nous continuerons de suivre l'état des connaissances internationales sur la protection de l'environnement. L'étude confirme notre opinion actuelle selon laquelle l'environnement est adéquatement protégé quand l'être humain l'est », ajoute Felix Altorfer.



Dans le cadre de la recherche et des analyses de sécurité pour le long terme, l'IFSN participe depuis 2012 également au forum international BIOPROTA, qui traite des processus de rejet de radionucléides dans la biosphère depuis un dépôt pour les déchets radioactifs.